



Avis PUBLIC



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DE L'ASSOCIATION POUR
L'INTÉGRATION SOCIALE
(région des Bois-Francs)

Le 10 novembre 2020 à 19h,
À la place Rita St-Pierre

59, rue Monfette, au local 105, Victoriaville,
819 758-0574

-273154

AUDIENCE PUBLIQUE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

PROJETS D'AUGMENTATION DES CHEPTELS LAITIERS DES FERMES LANSI ET LANDRYNOISE INC. À SAINT-ALBERT

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne avis que les séances de l'enquête et de l'audience publique sur les projets ci-dessus mentionnés débiteront le mardi 13 octobre 2020 à 19 h.

La commission d'enquête a opté pour la tenue d'une seule audience publique puisqu'il existe de nombreux enjeux généraux similaires pour les deux projets. L'audience inclura cependant des séances spécifiques à chacun des projets.

L'audience se déroule habituellement en deux parties séparées d'au moins vingt et un jours. La première partie de l'audience vise à permettre au public et à la commission d'enquête de poser des questions pour cerner tous les aspects des projets en vue de la deuxième partie de l'audience.

La deuxième partie devrait permettre à la commission d'entendre les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui désirent exprimer leur opinion sur les projets.

Coordonnées de l'audience:

1^{re} partie de l'audience:

Les séances débiteront le **mardi 13 octobre 2020 à 19 h** avec le discours d'ouverture, la présentation de chacun des deux projets et les requêtes adressées au ministre. Ils seront ensuite suivis par la période de questions. Ces séances seront retransmises en direct puis disponibles en différé sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca et sur sa page Facebook. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

2^e partie:

Si nécessaire, les séances débiteront le **mardi 10 novembre 2020 à 19 h**. Les détails seront annoncés ultérieurement.

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, les séances de l'audience publique se tiendront en ligne. Toute personne intéressée pourra néanmoins poser ses questions en direct devant la commission par téléphone ou par vidéo. Il sera possible de le faire en s'inscrivant au formulaire dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca et par téléphone au 1 800 463-4732 à compter du mardi 13 octobre 2020 à 19 h.

Le registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, rend accessibles, en format électronique, les documents relatifs aux projets en examen à l'adresse www.re.e.n.v.e.n.t.a.m.e.n.t.g.o.u.v.q.c.c.a. Les documents qui s'ajouteront au cours de l'audience publique pourront être consultés dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative aux projets sur Internet sont invitées à communiquer avec le BAPE. De plus, tous les documents seront également disponibles en version imprimée au **Bureau municipal de Saint-Albert, 1245 rue Principale**.

Des renseignements peuvent également être obtenus auprès de M^{me} Line Jobin au 581 925-0649 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse fermes-lansi-landrynoise@bape.gouv.qc.ca.

Le secrétaire du BAPE
René Beaudet

Québec

-273161



APPEL D'OFFRES

MUNICIPALITÉ DE
CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 3^e ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

Avis public vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Chesterville, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Chesterville pour les exercices financiers 2019, 2020, 2021 a été déposé au bureau de la municipalité, le 23 septembre 2020. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Cet avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à cet effet, à l'égard de ce rôle, et qui peut déposer une demande de révision par la section 1 du chapitre X de cette loi, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qui l'aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC d'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Chesterville, ce 30 septembre 2020.

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

-275541

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

(Article 795 Code civil du Québec)

Soyez avisés que Madame Jeannette Marcoux, en son vivant domiciliée au 205, 50 rue Albert, Victoriaville, G6P 3L7 est décédée le 11 juin 2020 à Québec, province de Québec. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au 10 rue Fortier Victoriaville, Qc, G6P 3A9.

Donné ce 24 septembre 2020.

Lise Labbé, liquidatrice

-275147



MUNICIPALITÉ DE
CHESTERVILLE

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 231 N.S. modifiant le règlement de construction n° 147 relativement à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2020, le Conseil municipal de la Municipalité de Chesterville a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 231 N.S. modifiant le règlement 147 N.S. concernant le règlement de construction relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau (dapets antiretours) ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- De prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout reflux, selon les conditions prévues au règlement.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 2 novembre 2020, à 19h00, à la salle du conseil municipal au 472 rue de l'Accueil.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

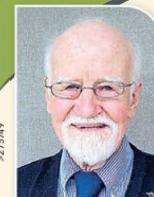
**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE,
ce 30 septembre 2020.**

Joanne Giguère
Directrice générale et secrétaire-trésorière

-275544

Nécrologie InMemoriam.ca

AVIS DE DÉCÈS



Frère Bruno
LÉGARÉ S.C.
(Frère Romain)
(1925-2020)

Au C.H.U.S.-Fleurimont de Sherbrooke, le mercredi 30 septembre 2020, est décédé à l'âge de 95 ans et quatre mois (77 ans de vie religieuse), le frère Bruno Légaré s.c. (Frère Romain). Il est décédé des suites d'une fracture du rameau du bassin causée par une chute. Notre confrère a œuvré pendant soixante-cinq ans à Madagascar.

La célébration des funérailles aura lieu à la Maison de Sherbrooke à une date indéterminée à cause de la pandémie. Ses cendres seront alors déposées dans le cimetière communautaire de Sherbrooke.

Outre ses confrères religieux, le frère Bruno Légaré laisse dans le deuil sa sœur Étienne (feu Marcel Proulx) et son frère Yves, s.c., ainsi que des neveux et nièces. L'ont précédé dans la mort ses frères et sœurs Edith (feu Fernand Carignan), Laval (feu Marguerite Gagnon), Jacques, Jeanne d'Arc (feu Clément Poisson), Yvette (feu Jean-Marie Trépanier), et Valmont (feu Irène Morin).

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE STEVE ELKAS
www.steveelkas.com STEVE ELKAS

LA NOUVELLE UNION - www.lanouvelle.net - Le mercredi 7 octobre 2020 - 29